

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19h37 à la Salle Saint-Antoine-Daniel - église, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Luce Bouley et du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;**
- 2 Adoption de l'ordre du jour;**
- 3 Comptes rendus des élus;**
- 4 Correspondances:**
 - 4.1 Projets non retenus dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA);
- 5 Dépôt du rapport d'activités du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique;**
- 6 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**
 - 6.1 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2024;
 - 6.2 Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 juin 2024;
 - 6.3 Déploiement de l'Assistant Municipal Intelligent Pro pour l'efficacité des employés : autorisation de dépenses;
 - 6.4 Carte de crédit Desjardins : modification des gestionnaires de comptes;
 - 6.5 Appui à la demande de la MRC des Appalaches au programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 2;
 - 6.6 Toponymie : création et modification d'odonymes;
 - 6.7 Nomination suite aux affichages internes;
- 7 Aménagement, urbanisme et environnement:**
 - 7.1 90, chemin Auclair : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
 - 7.2 5, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- 8 Développement socio-économique;**
- 9 Travaux publics et voirie:**
 - 9.1 Travaux sur la rue des Écureuils (projet no 2018-000) : recommandation de paiement numéro 5;
 - 9.2 Municipalisation du chemin du Bocage : mandat au notaire pour cession et rédaction des servitudes;
 - 9.3 Installation de bornes de recharge dans le cadre du Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique : autorisation de dépenses et octroi d'un contrat;
- 10 Sécurité publique;**
- 11 Loisirs, culture et vie communautaire:**
 - 11.1 Achat d'un tableau indicateur pour le Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : autorisation de dépense;

11.2 Demande de suspension à la CPTAQ de l'acquiescement à la demande de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce (résolution 24-04-095);

12 Affaires diverses:

12.1 Ajout d'information à la résolution 24-05-136 concernant la fermeture de rue lors du tournoi de balle donnée de la ligue de balle-molle Haute-Beauce;

13 Période de questions:

14 Informations et activités à venir:

14.1 11 juillet 2024 : spectacle sur les perrons à la salle Saint-Antoine-Daniel à 18h30;

14.2 13 juillet 2024 : spectacle sur l'eau au lac à la Truite à 18h00;

14.3 19 juillet 2024 : Fiesta de l'OTJ au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

14.4 24-25-25 juillet 2024 : Triduum à Ste-Anne à l'Église Sacré-Coeur-de-Marie 19h00 : prières et 19h30 : messe;

14.5 7 août 2024 : pique-nique estival de la FADOQ St-Méthode;

14.6 10 août 2024 : spectacle sur l'eau au lac Jolicoeur à 18h00;

15 Levée ou ajournement de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

24-07-176 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

PROJETS NON RETENUS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR – VOLET 1 (PAFIRSPA)

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu la confirmation que les projets d'infrastructures récréatives et sportives dans le secteur de Saint-Méthode et du mont Adstock n'ont pas été retenus dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA). Les communications mentionnent que les demandes reçues lors de cet exercice dépassent largement l'enveloppe budgétaire réservée à ce volet du programme.

Considérant l'importance des projets à réaliser, le Maire adressera une communication à madame la députée de la circonscription pour améliorer nos chances d'obtention de l'aide financière dans le prochain appel de projets.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement dépose le rapport d'activités sur le nombre de permis, de requêtes et des dossiers en cours. Ce rapport sera présenté dans la prochaine édition de L'Arrivage.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

24-07-177 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2024

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 701 380.94 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 juin 2024 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

24-07-178 DÉPLOIEMENT DE L'ASSISTANT MUNICIPAL INTELLIGENT PRO POUR L'EFFICACITÉ DES EMPLOYÉS : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU le souhait de l'équipe municipale à améliorer le service à la population;

ATTENDU que l'évolution des outils informatiques et numériques, notamment en matière d'intelligence artificielle, peuvent contribuer grandement à faciliter la tâche administrative et alléger la charge de travail des équipes;

ATTENDU l'offre de service présentée par la firme Activis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 9 900 \$, taxes en sus, pour le déploiement de l'Assistant Municipal Intelligent Pro;
- d'autoriser une banque d'heures maximale de 15 heures pour un total de 2 250 \$ à la firme Activis pour la mise en place d'une solution concernant la réglementation d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-179 **CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS : MODIFICATION DES GESTIONNAIRES DE COMPTES**

ATTENDU la nomination d'une technicienne en comptabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
- que mesdames Julie Lemelin, Isabelle Nadeau et Stéphanie Boissonneault-Gaulin soient autorisées à gérer le compte;
- que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-180 **APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC DES APPALACHES AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS, VOLET 2**

ATTENDU que la MRC des Appalaches a adopté sa première politique et son plan d'action Municipalité amie des aînés le 8 mai 2024;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock possède également des préoccupations et des attentes face à la qualité de vie des aînés et des familles sur son territoire;

ATTENDU que la MRC prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la mise en œuvre de son plan d'action et ceux des municipalités;

ATTENDU que le ministère demande à la MRC de recevoir l'appui de l'ensemble de ses municipalités afin de pouvoir bénéficier du support financier;

ATTENDU que l'appui de la municipalité n'implique aucun engagement financier supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock adhère au projet de démarche de la MRC des Appalaches visant à embaucher ou à mobiliser une ressource pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA sur le territoire de la MRC, tels que défini dans le programme de soutien à la démarche MADA-volet 2 et dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC des Appalaches;
- que la Municipalité d'Adstock appuie la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le projet d'embauche ou de mobilisation d'une ressource affectée à la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-181

TOPONYMIE : CRÉATION ET MODIFICATION D'ODONYMES

ATTENDU qu'un chemin privé situé en deuxième rangée du rang des Campagnards porte le même nom et peut contribuer à des confusions;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer un nouvel odonyme à ce chemin privé;

ATTENDU que l'accès à la rue des Lilas à partir du chemin Sacré-Coeur Ouest a toujours porté le nom « chemin Turmel » mais n'est pas officialisé;

ATTENDU qu'il y a lieu de renommer ce chemin en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'attribuer le nom « chemin du Vallon » au chemin privé situé en deuxième rangée du rang des Campagnards au lieu de ce nom dans la section identifiée dans le plan préparé par la Municipalité;
- d'officialiser le nom « chemin Turmel » au lieu de « rue des Lilas » dans la section identifiée, donnant accès au chemin Sacré-Coeur Ouest, dans le plan préparé par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-182

NOMINATION SUITE AUX AFFICHAGES INTERNES

ATTENDU les affichages internes pour les postes de technicien en comptabilité, chargé de projet en environnement et à la vie communautaire et responsable de l'évènementiel;

ATTENDU la candidature reçue de madame Isabelle Nadeau au poste de technicienne en comptabilité;

ATTENDU la candidature reçue de madame Marianne Prévost-Lizotte au poste de chargée de projet en environnement et à la vie communautaire;

ATTENDU la candidature reçue de madame Nadine Mantha au poste de responsable de l'évènementiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'entériner les embauches de mesdames Isabelle Nadeau, Nadine Mantha et Marianne Prévost-Lizotte, conformément aux différentes dispositions liées à la convention collective ou au contrat de travail en vigueur et d'autoriser le Maire à signer le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

24-07-183 90, CHEMIN AUCLAIR : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 90, chemin Auclair (lots 5 134 743 et 5 136 127 du cadastre du Québec) pour autoriser la construction d'un garage détaché sur le lot en deuxième rangée à une distance de 6.31 mètres de la ligne avant et à une distance de 1.6 mètres de la ligne arrière alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07, pour la zone forestière récréotouristique FORéc 9, prescrit une distance minimale de 9.1 mètres de la ligne avant et une distance minimale de 2 mètres de la ligne arrière.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 90, chemin Auclair (lots 5 134 743 et 5 136 127 du cadastre du Québec) et ainsi autoriser la construction d'un garage détaché sur le lot en deuxième rangée à une distance de 6.31 mètres de la ligne avant et à une distance de 1.6 mètres de la ligne arrière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-184 5, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet vise la réalisation de travaux d'aménagement du terrain et de construction d'un patio en cour arrière;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 5, route du Mont-Adstock (lot 5 448 276 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

24-07-185 TRAVAUX SUR LA RUE DES ÉCUREUILS (PROJET NO 2018-000) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 5

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 25 juin 2024 émanant du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 5 présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 215 388.90 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-186 MUNICIPALISATION DU CHEMIN DU BOCAGE : MANDAT AU NOTAIRE POUR CESSION ET RÉDACTION DES SERVITUDES

ATTENDU la demande dûment déposée par les propriétaires de municipaliser une partie du chemin du Bocage;

ATTENDU que pour procéder à la municipalisation, la Municipalité doit obtenir des servitudes et acquérir certaines emprises des propriétaires sur le chemin du Bocage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de procéder à l'acquisition des lots 5 136 490 et 5 136 492 du cadastre du Québec;
- d'ouvrir au domaine public ladite partie de lot suite à l'acquisition
- de confier à l'un des notaires de l'étude Brigitte Delisle, notaire, le mandat de rédiger les servitudes et les contrats d'acquisition d'emprises, de publier les actes au registre foncier et d'acquitter les frais de publication des actes;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier;

- de financer la dépense par une taxe temporaire de secteur sur le règlement concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2025 ou à même le fonds d'annexion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-187

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DES 4500 BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSES ET OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière pour l'acquisition de 20 bornes de recharge du circuit électrique;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a acheté les bornes et qu'elle doit mandater un électricien pour l'installation;

ATTENDU la soumission de N. Faucher entrepreneur électricien;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit payer des frais de gestion au montant de 2 890 \$, taxes en sus, par emplacement pendant 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 7 450 \$ en moyenne par emplacement, taxes en sus, pour l'installation des bornes;
- d'autoriser une dépense de 14 450 \$, taxes en sus, pour la gestion des bornes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-07-188

ACHAT D'UN TABLEAU INDICATEUR POUR LE COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la nécessité de remplacer le tableau indicateur actuel du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher vu la difficulté de remplacer les pièces et la désuétude de l'équipement;

ATTENDU les soumissions reçues de diverses compagnies;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser une dépense de 16 730,00 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation d'un tableau indicateur de la compagnie Distribution sports loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-07-189

DEMANDE DE SUSPENSION À LA CPTAQ DE L'ACQUIESCEMENT À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE (RÉSOLUTION 24-04-095)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce a sollicité une rencontre avec des représentants du conseil municipal d'Adstock en janvier dernier pour l'informer des démarches en cours par rapport au développement récréotouristique du mont Grand Morne;

ATTENDU que, puisque le mont Grand Morne est à cheval entre les deux municipalités, la Municipalité d'Adstock avait offert son aide et une collaboration intermunicipale le cas échéant;

ATTENDU que dans sa résolution 24-04-095 la Municipalité d'Adstock affirmait à la CPTAQ que la demande de la Municipalité de Sainte-Clotilde n'allait pas à l'encontre de la réglementation municipale en vigueur et qu'elle acquiesçait à toute autorisation recherchée en ladite demande;

ATTENDU les communications reçues au cours des dernières semaines et que des nouveaux faits ont été apportés à la Municipalité d'Adstock dont celui que les propriétaires impliqués dans ladite demande n'avaient pas été consultés et qu'il y avait désaccord en lien avec la présente démarche;

ATTENDU que certains desdits propriétaires sont des contribuables et citoyens de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock accorde une grande importance dans la recherche des consensus;

ATTENDU l'importance que le mont Grand Morne revêt au plan plein air et au niveau régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- de transmettre à la CPTAQ la demande de la Municipalité d'Adstock visant la suspension de l'étude du dossier numéro 445043;
- d'informer la CPTAQ que la Municipalité d'Adstock retire son appui à la demande de la Municipalité de Sainte-Clotilde tant que les propriétaires impliqués et concernés soient en accord avec le projet et les démarches sous-jacentes;
- qu'une copie de la résolution soit envoyée auxdits propriétaires, à la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce et à la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

24-07-190

AJOUT D'INFORMATION À LA RÉSOLUTION 24-05-136 CONCERNANT LA FERMETURE DE RUE LORS DU TOURNOI DE BALLE DONNÉE DE LA LIGUE DE BALLE-MOLLE HAUTE-BEAUCE

ATTENDU que le conseil municipal a adopté la résolution 24-05-136 autorisant la fermeture ou une circulation en alternance de la portion de la rue Principale Ouest en face du terrain de baseball pour un tournoi intermunicipal de balle donnée pour enfants qui se tiendra dans le courant du mois d'août 2024;

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige que la Municipalité d'Adstock autorise l'installation de clôtures longeant le trottoir pendant le tournoi de balle-donnée du 19 au 25 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'installation de clôtures longeant le trottoir de la rue Principale Ouest, entre les rues Sheink et Fortin Nord, pendant le tournoi de balle-donnée du 19 au 25 août 2024;
- d'autoriser la directrice générale ou un responsable des loisirs, à présenter une demande de permis d'événements spéciaux auprès du ministère du Transport du Québec relativement à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

24-07-191 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de lever la séance à 20h38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin